



PROCES VERBAL **COMMISSION REGIONALE FUTSAL**

Séance du 12 Août 2025

Président : M. GIORGETTI Florian

Présent (s) : MM. GIORGETTI Florian – DOTTEL Jean Charles – DRUAUX
Yohann – Mme GARDELLA Sandra

Assiste(nt) : M. ROY Alexandre

Excusé(s) : MM POPULUS Laurent – VECCHIOLI Thomas

ORDRE DU JOUR :

- **Echange avec le représentant de la JS Bonifacio**
- **Proposition de référendum pour la saison 2026-2027**
- **Présentations des différentes options en lien avec l'intégration des nouveaux clubs inscrits pour la saison 2025-2026 & vote**

1. Echange avec le représentant de la JS Bonifacio

La Commission Régionale Futsal (CRF) a souhaité rencontrer un représentant de la JSB qui avait émis de grandes difficultés et incertitudes quant à leur participation aux différentes compétitions pour la prochaine saison.

M. ROY, nous a confirmé l'inscription de la JSB au championnat R1. Information importante pour l'organisation des futures compétitions régionales. A la suite de cet échange, le représentant de la JSB a pris congé.

2. Proposition de référendum pour la saison 26-27

Le représentant de la JSB a émis à plusieurs reprises la volonté de faire évoluer le règlement, sur l'obligation d'engager une équipe réserve afin de pouvoir être en capacité de jouer les barrages d'accession à la D2, si le classement en R1 le permet.

La commission souhaiterait solliciter l'ensemble des présidents des clubs de R1 & R2 inscrits, avant le début des compétitions afin de procéder à un référendum en lien avec l'obligation d'engager une réserve.

3. Présentations des différentes options en lien avec l'intégration des nouveaux clubs inscrits pour la saison 2025-2026 & Vote

La Commission Régionale Futsal a pris connaissance de la volonté de nouveaux clubs de s'engager pour la saison 2025-2026. Les membres de la Commission se félicitent de l'intérêt porté par ces nouveaux clubs. Certains de ces clubs, souhaitent s'engager en R1 directement. Si nous appliquons le règlement actuel de la LCF, chaque club arrivant doit débiter dans la plus petite division de la LCF, la R2 en ce qui concerne le Futsal.

Nonobstant, dans une volonté de développement du Futsal insulaire et à la vue du nombre d'équipes engagées, la CRF après vote (en comptabilisant celui de M. VECCHIOLI, donnant pouvoir à M. GIORGETTI), prend acte de la volonté de ses membres à élargir le nombre d'équipes en R1, dès leur 1ère inscription.

Toutefois, dans un souci d'équité sportive et dans une volonté de développement raisonné et pérenne, la commission conditionne l'accès à la R1 aux nouveaux inscrits. Les conditions d'engagement pour un nouveau club à participer au championnat R1 sont :

- Engager une équipe en R2;
- Ne pas participer aux phases d'accession à la D2, compte tenu du fait que lors de sa 1ère année, les clubs ne sont pas limités par les mutations et qu'ils sont sensés, ne participer qu'à la R2.
- En cas d'un forfait général lors de leur première saison, l'équipe R1 sera impactée et contrainte de remplacer leur R2 pour les matchs de la saison en cours et sera rétrogradée la saison suivante.

La Commission Régionale Futsal, soumet ce procès-verbal pour validation à la prochaine réunion du Comité Directeur de la LCF, pour qu'en retour, nous puissions dans les meilleurs délais, établir les calendriers des compétitions régionales afin que l'intégralité des clubs puissent s'organiser dans l'obtention des créneaux de matchs.